

SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 12 décembre 2012

L'an deux mille douze, le douze décembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Pascal THOËN, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRICE, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Monsieur Allain GUERIN, Madame Dominique COLLAS

Pouvoirs :

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 15

NOMBRE DE VOTANTS : 15

Secrétaire de séance : Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL

Date de convocation : mercredi 5 décembre 2012

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 octobre 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 30 octobre 2012.

2. Station d'épuration : Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises concernant le marché relatif à la gestion technique du service d'assainissement collectif comprenant la station d'épuration, neuf postes de refoulement et l'hydro curage du réseau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Convention SATESE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal une convention relative à l'assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif des eaux usées (SATESE).

Depuis 1^{er} janvier 2009, en application du décret du 26 décembre 2007 et de l'arrêté du 21 octobre 2008, les collectivités éligibles qui souhaitent bénéficier de l'assistance technique départementale en matière d'assainissement collectif des eaux usées doivent d'une part, signer une convention avec le Département, pour une durée théorique de 4 ans mais aussi résiliable annuellement et, d'autre part, verser une participation financière (0,50€ / par habitant DGF pour l'année 2012).

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte est toujours éligible à l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau pour l'année 2013 (au vu des critères d'éligibilité définis dans le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 et l'arrêté du 21 octobre 2008).

Compte tenu que la première convention arrive à son terme, il est proposé de renouveler celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Levavasseur rappelle les missions assurées par le SATESE dans le cadre de cette convention :

- Visites bilans avec analyses (prises en compte par l'agence de l'Eau pour le calcul des primes de bon fonctionnement),
- Interventions à la demande pour résoudre des problèmes de dysfonctionnement,
- Conseils sur l'amélioration à apporter,
- Fourniture de livres de bord.

En outre le SATESE apporte une assistance aux collectivités pour l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 et des décrets et arrêtés du 2 mai 2007, soit :

- La mise en place de l'auto surveillance et la réalisation de mesures de contrôle,
- La transmission éventuelle des données au service chargé de la Police de l'Eau, au format Sandre,
- La participation à l'élaboration du rapport annuel d'évaluation de la qualité du service,
- L'élaboration de conventions de raccordement des pollutions non domestiques,
- L'assistance à la programmation de travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec le SATESE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif des eaux usées avec le conseil général de la Manche.

4. Participation à l'Assainissement Collectif : Tarifs 2013

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives pour 2012 a abrogé la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1^{er} juillet 2012. Celle-ci a été remplacée par la participation pour l'assainissement collectif (PAC). L'institution de la PAC a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal dans sa séance du 22 mai 2012 pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de calcul de la PAC :

- Son montant pourra être différencié en fonction qu'il s'agisse d'une construction nouvelle ou d'une construction déjà existante nécessitant une simple remise aux normes,
- La participation s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et pose de l'installation de l'assainissement individuel, diminué du coût de branchement.

Monsieur le Maire précise que c'est le propriétaire de l'immeuble raccordé qui sera redevable de la PAC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de la taxe d'assainissement, de l'abonnement et de la Participation à l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2013:

	Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2012		Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013	
	HT	TTC	HT	TTC
Taxe (TVA à 7%) par m ³	1,55 €	1,66 €	1,55 €	1,66 €
Abonnement (TVA à 7%) par semestre	17,00 €	18,19€	17,00 €	18,19€
Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction ancienne (TVA à 19,6%)	255,00 €	304,98 €	255,00 €	304,98 €
Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction neuve (TVA à 19,6%)	1 703,00 €	2 036,79 €	1 703,00 €	2 036,79 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal :

- Approuve les propositions susvisées applicables au 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à modification par délibération du conseil municipal.

5. Taxes d'urbanisme

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de remise gracieuse relative à des pénalités sur une taxe d'urbanisme (PC n° 50 551 07 K0027). Le montant des pénalités s'élève à 117 € et sont dues à un retard involontaire de versement de la taxe en raison d'un problème d'adresse.

Considérant qu'en application de l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la

remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable à la demande de remise gracieuse relative au PC n° 50 551 07 K0027.
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Ancienne école maternelle

6.1 MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation de l'ancienne école maternelle, située avenue division Leclerc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- décide de retenir le projet de maîtrise d'œuvre de monsieur Stéphane Watrin, architecte,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6.2 SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle. Il propose que les travaux de réhabilitation soient inscrits au budget de l'année 2013.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour la réalisation des travaux de réhabilitation précités une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

6.2 SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle a fait l'objet d'une demande d'inscription dans le cadre du contrat de territoire 2011 – 2013 signé avec le conseil Général de la Manche.

Monsieur le Maire propose de transmettre les éléments nécessaires aux services du Conseil Général pour permettre le versement de la subvention au titre du contrat de territoire.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal autorise monsieur le Maire à présenter le dossier relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne école maternelle auprès du Conseil Général de la Manche pour permettre sa prise en compte au titre du contrat de territoire.

7. Classement voirie communale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de la voirie réalisée dans le cadre du lotissement des pommiers.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour procéder au classement dans le domaine public communal de la voirie de ce lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité :

- Décide de procéder au classement dans le domaine public communal de la voirie de ce lotissement,
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Ancienne distillerie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter une modification sous forme d'avenant au bail passé avec la société Mecagest au titre du loyer de « l'ancienne distillerie ». Il propose la modification suivante :

Au lieu de :

« ARTICLE 11 – DEPOT DE GARANTIE

Pour garantir l'exécution du présent bail, le Preneur souscrira au profit du bailleur une garantie bancaire d'un montant équivalent à trois mois de loyer HT. »

Lire :

« ARTICLE 11 – DEPOT DE GARANTIE

Sans objet »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité :

- approuve la modification proposée,
- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au bail.

9. Eglise Saint Jean-Baptiste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courriel du chef du service de la conservation des antiquités et objets d'art de la direction du patrimoine culturel du conseil général de la Manche attirant son attention sur la nécessité de procéder à une restauration d'une statue. Il s'agit d'un Saint Joseph en argent sur âme en bois. Cette dernière est infestée par les xylophages et des lames d'argent se désolidarisent du support.

Compte tenu de son classement au titre des monuments historiques, cette restauration peut bénéficier d'une subvention de la part du conseil général de la Manche

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité :

- autorise monsieur Maire à entreprendre les démarches relatives à la restauration de la statue précitée et à solliciter une subvention auprès du service de la conservation des antiquités et objets d'art de la direction du patrimoine culturel du conseil général de la Manche.

10. Budget Principal : Décision Modificative Budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement à l'opération « 76 Autres » pour permettre l'acquisition d'un élément de columbarium pour le cimetière de l'église Saint Jean Baptiste et aux articles « 6413 – Personnel non titulaire » pour répondre au besoin d'un recrutement d'un agent de remplacement pour congé maladie et « 1641 – emprunts en euros ».

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 – Voies et réseaux	7 950 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 950 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		2 500 €		
D 012 – Charges de personnel		2 500 €		
D023 : virement à la section d'investissement		5 450 €		
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		5 450 €		
TOTAL	7 950 €	7 950 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement à la section de fonctionnement				5 450 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				5 450 €
D 1641 Emprunts en euros		650 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		650 €		
D 21316-76 Autres		4 800 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 800 €		
TOTAL		5 450 €		5 450 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

11. Personnel communal

11.1 PROTECTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que L'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 est venu préciser les conditions d'application de ce dispositif.

La protection sociale complémentaire comprend deux risques majeurs :

- Le risque santé lié à la maladie et la maternité (complémentaire maladie)
- Le risque prévoyance lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (garantie de salaire).

Cette participation des collectivités est facultative et elles peuvent donc décider de ne pas participer ou d'accorder leur participation pour l'un ou l'autre des deux risques ou pour les deux.

Dans ces conditions il invite le conseil à en délibérer et à se prononcer sur :

- le principe de la participation,
- le mode de mise en œuvre choisi, la labellisation
- le montant des dépenses et de la participation,
- si la participation est versée soit au titre du risque « santé », soit au titre du risque « prévoyance » ou au titre des deux risques
- les modalités de versement de la participation : soit versement direct aux agents, soit aux organismes de protection sociale complémentaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire au projet de participation au risque santé, dans le cadre du dispositif de labellisation.

Délibère à l'unanimité :

- du principe d'une participation de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte au dépenses de protection sociale complémentaire des agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public et non titulaires de droit privé au risque santé, dans le cadre du dispositif de labellisation.

- De fixer le montant de la participation selon le tableau suivant

	Montant forfaitaire mensuel
Pour l'agent	13.50€
Pour le conjoint assuré	8.00€
Par enfant	4.00€

- De retenir la modalité de versement de participation suivante : versement aux organismes de protection sociale complémentaire

- Une entrée en application au 1^{er} janvier 2013

11.2 Crédation de postes d'agents polyvalents dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, monsieur le Maire propose de créer trois emplois dans les conditions ci-après, un à compter du 1^{er} janvier 2013 et deux à compter du 7 janvier 2013.

Ce type de contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce type de contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature des trois conventions et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- décide de créer trois postes d'agents polyvalents dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ces recrutements.

12. Indemnité comptable

Monsieur le maire présente au vote du conseil municipal l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et EPCI.

Le décompte de l'indemnité de conseil sur l'exercice 2012 est élaboré conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Le montant brut de l'indemnité est fixé à 634,56 euros, soit 578,36 euros net.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal approuve le versement de l'indemnité susvisée et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

13. Salles communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du calendrier des fêtes, un certain nombre de règles ont été rappelées aux responsables d'associations présents. Il a été précisé notamment :

- qu'il est interdit d'emporter de la nourriture et des boissons à l'intérieur de la salle de cinéma,

- que les enfants mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents durant toute la période de mise à disposition de la salle des fêtes (modification du règlement intérieur de la salle des fêtes adopté lors de la séance du conseil municipal du 22 mai 2012),
- que la porte du placard à vaisselle de la salle des fêtes sera fermée à clef (la vaisselle nécessaire ayant été mise à disposition par l'agent communal),
- que dans le cas où la salle des fêtes ne serait pas rendue dans un état convenable, le temps passé par l'agent communal au nettoyage exceptionnel serait facturé selon le tarif en vigueur (délibération du 24 février 2011).

Il est proposé qu'une caution soit demandée pour toute location (hors associations).

Les services municipaux sont chargés de vérifier la faisabilité de la mise en place d'une telle mesure et de proposer un règlement intérieur tenant compte de cette modification lors d'un prochain conseil municipal.

14. Musée : Tarifs 2013

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la grille des tarifs d'entrée au musée Jules Barbey d'Aurevilly pour l'année 2013.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs pour l'année 2013 selon le tableau ci-après :

Libellé	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Proposition de tarifs 2013 et jusqu'à modification de la présente délibération
Entrée adulte	4,20€	4,50 €	4,50 €
Entrée enfant	Gratuit jusqu'à 12 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans	Gratuit jusqu'à 12 ans
Scolaires étudiants	2,10€ par personne	2,25 €	2,25 €
Groupe (à partir de 10 personnes)	3,20€ par personne	3,40 €	3,40 €
Groupe scolaires, étudiants (à partir de 10 scolaires ou étudiants)	1,60€ par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)	1,60€ par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)	1,60€ par personne (accompagnateurs, instituteurs, professeurs, directeur : gratuit)
Chauffeur de bus	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Titulaire de la cart'@too	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dispositif « Spot50 »		Gratuit	Gratuit
Titulaire de la carte PASS Manche année en cours	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles
Opération « La Normandie se découvre »	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles
Normandy Day	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles	Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles
Pass accueil Normandie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pass tourisme			Réduction de 10% sur les billets entrées individuelles

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve les propositions susvisées applicables au 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à modification par le conseil municipal.

15. Base de loisirs : Bilan d'activité 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un bilan de la saison estivale de la base de loisirs.

Bilan de l'été 2012 à la Base de Loisirs de Saint Sauveur le Vicomte

ENCADREMENT

Centre de loisirs :

La Base a accueilli 8 centres de loisirs pour l'activité Canoë Kayak et 4 centres pour le Tir à l'Arc.

Cela représente 281 personnes encadrées en Canoë Kayak pour 27 Séances de deux heures.
246 personnes encadrées en Tir à l'Arc pour 20 séances de deux heures.

Canoë Kayak

	Fréquentation 2011	Fréquentation 2012
JUILLET	137	265
AOUT	68	16
TOTAL	205	281

Tir à l'Arc

	Fréquentation 2012
JUILLET	232
AOUT	14
TOTAL	246

Eté jeunes et Camps ados:

21 Activités étaient proposées aux enfants de 8 à 15 ans par l'O.S.C.A.L.

51 Enfants se sont inscrits pour une moyenne de 15 jeunes par activité.

Les deux camps organisés en Bretagne à Iffendic ont affiché complet cet été au Domaine de Trémelin.

LOCATIONS

Gîte :

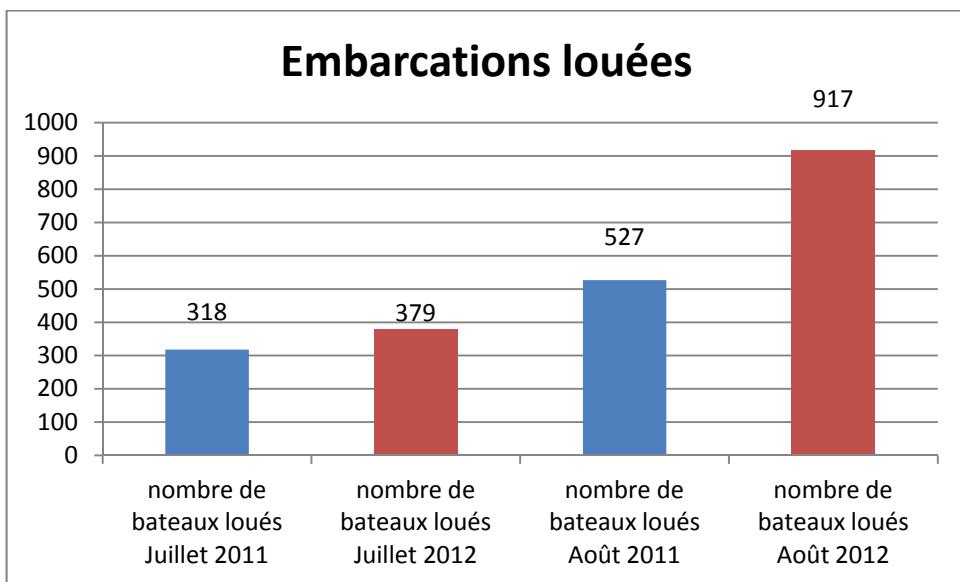
Le petit gîte près de la base a été loué 3 semaines et un weekend en période estivale.

VTT :

40 vélos ont été loués à des particuliers cet été 2012.

2 groupes de centres de vacances ont utilisé les services de la base de loisirs.

Canoë Kayak :



16. Règlement intérieur du mur d'escalade

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur et de convention concernant la Structure Artificielle d'Escalade mise en place au complexe Jean Tardif. Il précise que, seul un agent habilité par la commune, peut assurer le déplacement et la remise en place du but de handball situé devant le mur d'escalade.

Pour permettre aux membres du conseil municipal d'étudier plus précisément le projet de règlement intérieur, monsieur le Maire propose de leur faire parvenir un exemplaire par courriel. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de faire part de leurs remarques au secrétariat général dans les plus brefs délais pour permettre l'adoption du règlement intérieur lors de la prochaine séance du conseil municipal.

17. Gîte communal : Tarif nuitée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'ajouter un type de tarification concernant le gîte communal situé dans une partie de l'ancien bâtiment des gardes

chasses. Cette tarification concerne la tarification à la nuitée. Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif intégrant la nouvelle proposition de tarification :

	Semaine	Weekend	Nuit supplémentaire
Basse saison (du 01/10 au 31/05)	150 €TTC	112.50 €TTC	30 €TTC
Haute saison (du 01/06 au 30/09)	200 €TTC	150 €TTC	40 €TTC

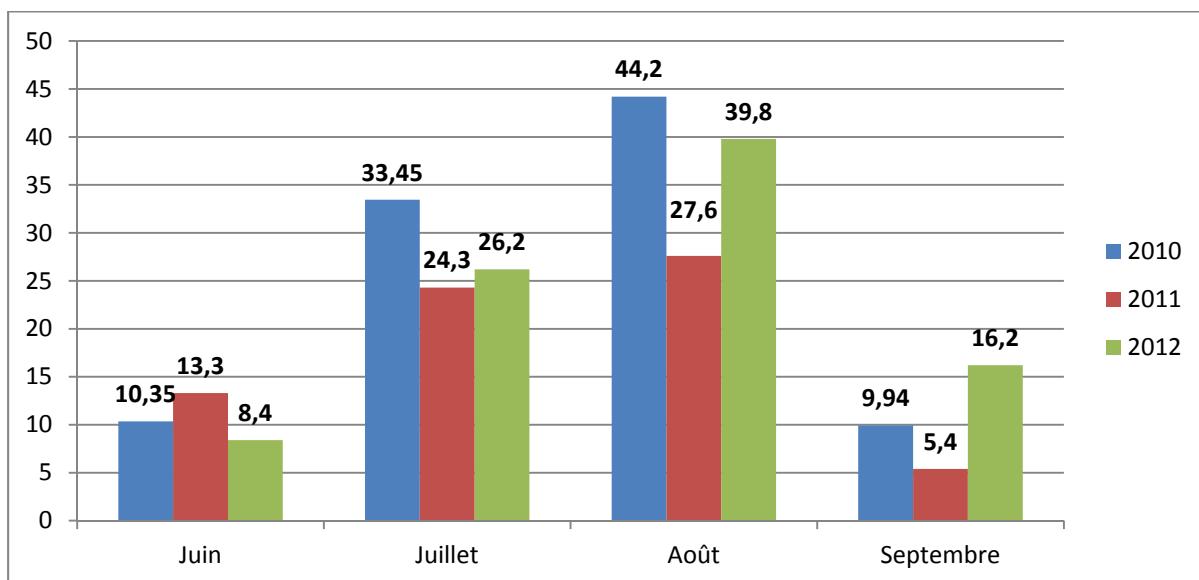
Location de « dépannage » longue durée (délibération du 15/11/2011)	Un tarif de location au mois de 152.45 €calculé, le cas échéant, au prorata du nombre de jours d'utilisation. Un montant forfaitaire correspondant aux charges (eau, assainissement, électricité,...) de 100 €calculé, le cas échéant, au prorata du nombre de jours d'utilisation.
---	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Décide d'appliquer les tarifs selon le tableau ci-dessus.
- Dit :
 - o Qu'une caution correspondant à 75 % du tarif de location appliqué sera demandée,
 - o Que la délibération en date du 28 juin 2005 relative à la mise en place de la taxe de séjour est applicable pour les locations saisonnières,
 - o Qu'un état des lieux sera réalisé à l'entrée et à la sortie pour chaque location.
- Autorise monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants.

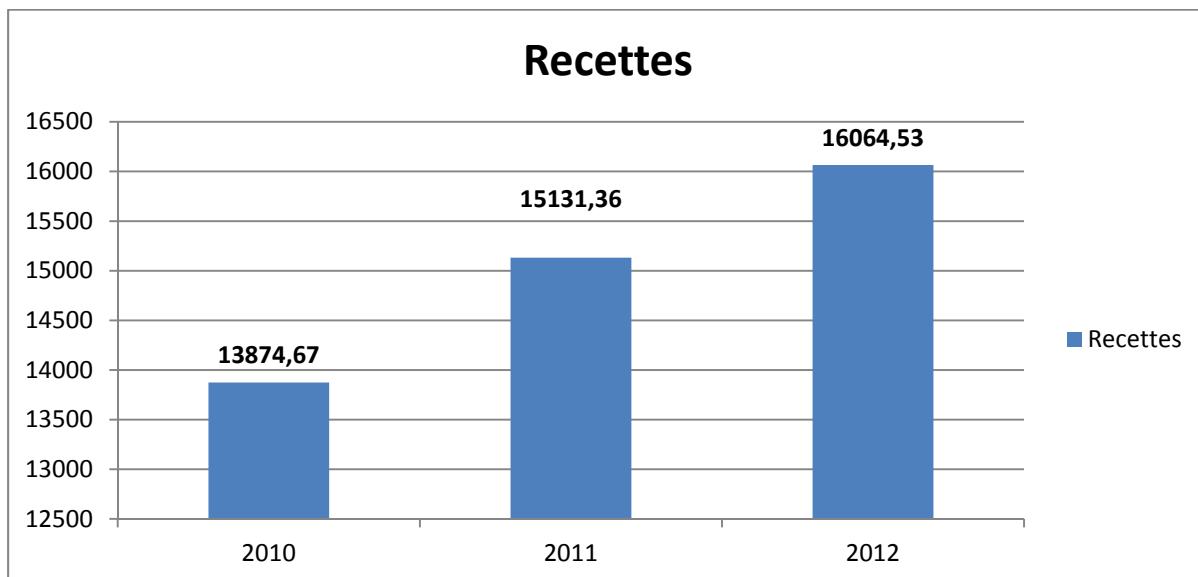
18. Camping : Bilan d'activité 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les chiffres de la fréquentation du camping pour l'année 2012, plus particulièrement l'évolution du taux d'occupation depuis 2010.



Le tableau présenté fait apparaître un retour de la fréquentation du camping se rapprochant de la fréquentation de 2010, alors qu'en 2011 cette fréquentation avait fortement baissé. Il faut également noter qu'en 2012, le camping municipal a accueilli plusieurs groupes qui ont utilisé les services proposés par la base de loisirs.

Par contre les recettes générées par les emplacements ont progressé entre 2010 et 2011 et 2011 et 2012, faisant apparaître une évolution dans le type d'hébergement (caravane plutôt que tente), le nombre de personnes par emplacement (moins important en 2010) et pour 2012, l'offre nouvelle en matière d'électricité.



19. Médiathèque Louise Read

19.1 OUVRAGE PERDU

Monsieur le Maire informe qu'il convient, à la demande des services de la trésorerie, de préciser les conditions de facturation en cas de perte d'un ouvrage emprunté à la médiathèque. Il sollicite l'avis du conseil municipal sur les conditions de facturation actuellement en vigueur. Il rappelle qu'à ce jour, pour tout ouvrage perdu, ce dernier est facturé au prix figurant sur la facture d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable et confirme que pour tout ouvrage perdu, ce dernier sera facturé au prix figurant sur la facture d'achat.

19.2 PRÉT DE LIVRES ET CD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter le nombre de prêt de livres et de CD aux abonnés de la médiathèque de :

- 3 à 4 livres,
- 2 à 3 CD,

pour une durée de 3 semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

Il est rappelé que pour les abonnés à la médiathèque, il est possible de consulter 450 titres de revues diverses en ligne. Pour cela, un identifiant est nécessaire.

20. Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Samedi 3 novembre	Soirée dansante organisée par Roc animation à la salle des fêtes.
Samedi 10 novembre	Repas du Moto Club du Val d'Ouve à la salle des fêtes.
Dimanche 11 novembre	Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918.
Vendredi 16 novembre	Inauguration du label « maison d'illustre » au musée Jules Barbey d'Aurevilly en présence du Directeur Régional des Affaires Culturelles et du Professeur Pouliquen, citoyen d'honneur de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.
Samedi 17 novembre	Inauguration du mur d'escalade au complexe sportif.
Samedi 17 novembre	Repas organisé par l'amicale de Selsoif à la salle des fêtes.
Samedi 17 novembre	Spectacle villes en scène : « Trio Even Delahaye Favenneec » au cinéma Le Normandy. Cette représentation a rassemblé 123 personnes.
Jeudi 22 novembre	Conseil d'administration du collège.
Jeudi 22 novembre	Projection du film « Le peuple migrateur » par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin au cinéma Le Normandy.
Samedi 24 novembre	Loto à la salle des fêtes organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique.
Dimanche 25 novembre	Bourse aux jouets organisée par l'amicale du personnel communal et intercommunal à la salle des fêtes.
Mercredi 28 novembre	Réunion du calendrier des fêtes au cinéma Le Normandy.
Jeudi 29 novembre	Réunion d'information ERDF/SDEM à Lessay.
Dimanche 2 décembre	Sainte Barbe à la salle des fêtes.
Lundi 3 décembre	Réunion organisée par l'Office de tourisme concernant la mise en place d'un « pass tourisme ».
Mercredi 5 décembre	Cérémonie commémorative au monument aux morts en hommage aux soldats d'Afrique du Nord.
Vendredi 7 décembre	Ouverture du Téléthon avec un pot d'accueil offert par la municipalité.
Vendredi 7 décembre	Repas du Téléthon.

Samedi 8 décembre	Manifestations organisées dans le cadre du Téléthon 2012. Les dons ont connu une augmentation importante cette année. Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux organisateurs.
Lundi 10 décembre	Représentation villes en scène à l'attention des scolaires avec « <i>spectacle de poche</i> » par la compagnie Parabole, spectacle de jonglage auquel 180 enfants ont assisté.
Lundi 10 décembre	Inauguration des locaux du Foyer socio culturel.
Mercredi 12 décembre	Comité scientifique du Centre d'Interprétation de la guerre de cent ans.
Mercredi 12 décembre	Remise des prix du concours « romans d'aventure » à la médiathèque. 372 enfants ont participé au concours.

21. Compte rendu des EPCI

21.1 Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve

Jeudi 8 novembre	Conseil communautaire.
Jeudi 22 novembre	Réunion des présidents des communautés de communes du syndicat mixte du Cotentin.
Jeudi 22 novembre	Visite du centre de secours par le Directeur Départemental.
Lundi 26 novembre	Réunion sur la coordination départementale des Projets Educatifs Locaux (PEL).
Vendredi 30 novembre	Réunion d'information et d'échanges avec les représentants d'EPCI. Les thèmes abordés concernaient notamment la démographie médicale et les projets d'énergies marines renouvelables.
Jeudi 6 décembre	Réunion avec les maires de la communauté de communes ayant une école concernant les prévisions d'effectifs scolaires.
Mardi 11 décembre	Réunion « p'tits loups de la Douve ».
Mardi 11 décembre	Rencontre avec le Capitaine Pelatan (commandant de la compagnie départementale de gendarmerie à Cherbourg)

21.2 Syndicat d'Adduction en Eau Potable

Jeudi 29 novembre	Comité syndical.
-------------------	------------------

21.3 ACTIVE

Lundi 19 novembre	Réunion de bureau.
-------------------	--------------------

22. Questions diverses

22.1 Subvention animation spectacle

Suite aux manifestations organisées par l'union commerciale (vide grenier et marché de noël), monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 473,00€ à l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée décide d'accorder une subvention de 473,00€ à l'union commerciale.

22.2 Aménagement voirie rue du vieux presbytère

Suite à la mise en vente des parcelles cadastrées n° AS 139 et AS 45 et à la demande de certificat d'urbanisme concernant la parcelle n° AS 47, il est proposé que le conseil municipal fasse valoir son droit à réserve foncière dans l'attente d'un aménagement routier et plus particulièrement l'amélioration de la sécurité des piétons.

Monsieur Michel Jacqueline, adjoint, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

22.3 Elections au conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections au conseil municipal des jeunes se dérouleront le 14 décembre prochain. L'installation du nouveau conseil municipal des jeunes se déroulera le 9 janvier 2013 à 15 heures en présence de monsieur le Député Stéphane Travers. Les membres du précédent conseil municipal des jeunes seront invités à cette première séance.

22.4 Courrier de parents d'élèves du groupe scolaire Jacqueline Maignan

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier signé par plusieurs parents d'élèves du groupe scolaire Jacqueline Maignan remis en mairie le 12 décembre 2012.

TOUR DE TABLE

Les travaux d'effacements de réseaux et d'éclairage public rue croix d'épine et rue Vigot sont achevés.

L'assemblée générale de l'office de tourisme se déroulera le 17 décembre. Les bureaux de l'office de tourisme seront fermés du 22 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclus et du 10 janvier 2013 au 22 janvier 2013 inclus.

Les travaux de rénovation des toilettes au sous-sol de la Mairie, mis à disposition des « Restos du cœur », sont terminés. Des remerciements sont adressés aux agents des services

techniques pour le travail réalisé.

Une réunion du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin s'est déroulée le 26 novembre 2012. Le compte rendu est consultable en mairie.

Une réunion du syndicat manche numérique relative à la dématérialisation des transactions comptables et des actes administratifs a eu lieu le 11 décembre 2012 à Condé sur Vire. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site www.manchenumérique.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.